

# Test d'auto-évaluation au regard des critères de l'Écolabel européen pour les produits en papier imprimé

Testez vos produits et méthodes afin d'évaluer votre compatibilité avec l'Écolabel européen.

## Substrats et substances

- Les papiers utilisés sont certifiés Écolabel européen
- Aucune matière et/ou mélange classé dangereux ou à risque n'est utilisé pour l'impression, le vernissage et les finitions
- Le potentiel de bioaccumulation des biocides utilisés est évalué

## Recyclabilité

- Les produits en papier imprimé sont recyclables et désencrables
- Les composants autres que papier peuvent être enlevés facilement
- Si des agents de résistance à l'état humide sont utilisés, la recyclabilité du produit fini peut être prouvée

## Formation du personnel

- Les informations et connaissances nécessaires pour assurer la minimisation de l'impact environnemental du produit sont fournies à l'ensemble du personnel

## Émissions dans l'eau

- Les eaux de rinçage, contenant de l'argent en raison du traitement des

pellicules, de l'utilisation des plaques d'impression, ou de l'usage de produits photochimiques ne sont pas rejetés dans le réseau d'assainissement

- Les émissions de Chrome (Cr) et de Cuivre (Cu) rejetées dans le réseau d'assainissement n'excèdent respectivement pas 45 mg par m<sup>2</sup> et 400 mg par m<sup>2</sup> de surface de papier imprimé

## Émissions dans l'air

- Héliogravure
  - Les émissions de COV dans l'air n'excèdent pas 50 mg C/Nm<sup>3</sup>
  - Les émissions de Cr<sup>6+</sup> dans l'air n'excèdent pas 15 mg/tonne de papier
  - Des équipements permettant la réduction des émissions de Cr<sup>6+</sup> dans l'air ont été installés
- Quand aucune disposition législative n'est applicable :
  - Gestion des solvants volatils issus du séchage (séchage thermique) et de la flexographie
  - Les émissions de COV dans l'air n'excèdent pas 20 mg C/Nm<sup>3</sup>

## Déchets

- Le site de production des produits en papier imprimé est équipé d'un système de gestion des déchets
- Les caractéristiques du système sont renseignées ou expliquées, notamment les points suivants :
  - Gestion, collecte, tri et usage de matériaux recyclables issus du flux de déchets
  - Réemploi des matériaux pour d'autres usages, comme la cogénération via l'incinération ou l'épandage agricole
  - Gestion, collecte, tri et destruction des déchets dangereux

## Consommation d'énergie

- Tous les équipements consommateurs d'énergie présents dans l'imprimerie sont répertoriés
- Un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique a été établi

## Contactez votre Organisme Compétent en France

Mme Patricia Proia  
Responsable de pôle  
Environnement/Business Area  
manager  
AFNOR  
11, rue Francis de Pressensé  
Saint-Denis La Plaine Cedex,  
F-93571 Paris  
Tel : +33 1 41 62 62 26  
Fax : +33 1 49 17 90 37  
patricia.proia@afnor.org

Mme Murielle Gauvain  
AFNOR  
11, rue Francis de Pressensé  
Saint-Denis La Plaine Cedex,  
F-93571 Paris  
Tel : +33 01 41 62 61 11  
Fax : +33 1 49 17 90 37  
murielle.gauvain@afnor.org

Mme Emilie Machefaux  
ADEME  
Service Eco-Conception et  
Consommation Durable  
27 rue Louis Vicat  
F-75737 Paris Cedex 15  
Tel : +33 147 65 21 75

## Pour plus d'informations ...

... sur les critères écologiques et de performance pour le groupe de produits "papier imprimé" :  
<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html>

... sur le dispositif, les acteurs associés, la procédure de candidature ...  
<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/>

... pour des demandes d'informations plus générales, contactez le bureau d'assistance de l'Écolabel européen :  
<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/helpdesk.html>

## Évaluation

### 5 points et moins

Il vous reste encore du chemin à parcourir avant d'être écolabellisé. Vous pouvez améliorer vos pratiques en collectant davantage d'information sur les critères de l'Écolabel européen.

### 6 ÷ 9 points.

Vous êtes en bonne voie pour obtenir l'Écolabel. Informez-vous de l'ensemble des critères et exigences.

### 10 ÷ 15 points

L'Écolabel est exactement l'outil qu'il vous faut pour mettre en avant votre engagement auprès de vos employés et clients. Contactez votre Organisme Compétent afin qu'il puisse vous assister dans la procédure de candidature.



Comprend un test d'auto-évaluation

## Vers un futur plus respectueux de l'environnement

### Les produits en papier imprimé porteurs de l'Écolabel européen sont plus respectueux de l'environnement

## Mentions légales :

Propriétaire, Editeur : Commission européenne, DG environnement - G 2, B-1049 Bruxelles. Fabrication : G&L Vienna. Copyright photo : Tryfonov - Fotolia.com, Oli\_ok - Fotolia.com, nyul - Fotolia.com, Friedberg - Fotolia.com, goodluz - Fotolia.com, Alterfalter - Fotolia.com, Moreno Soppelsa - Fotolia.com, Detlef - Fotolia.com, vencav - Fotolia.com, Wolfgang Jargstorff - Fotolia.com, Punkle - Fotolia.com, axepe - Fotolia.com, digitalfoto105 - Fotolia.com. Traduction : BIO Intelligence Service. Imprimé sur du papier labellisé Ecolabel européen avec le numéro de licence AT/11/002. Septembre 2013.





# L'Écolabel apporte une valeur ajoutée à vos produits

## L'Écolabel européen pour le papier imprimé

L'Écolabel européen a pour objectif de promouvoir les produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie et de fournir aux consommateurs des informations précises, exactes et scientifiquement établies concernant l'incidence des produits sur l'environnement. L'Écolabel européen est un label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne.

L'Écolabel européen pour le papier imprimé a été développé pour distinguer les produits en papier imprimé fabriqués en respectant des exigences environnementales strictes. Il témoigne de la bonne performance environnementale d'un produit et fournit un gage de qualité auprès du consommateur.

## Qu'est ce qu'un produit en papier imprimé ?

Sont considérés comme papier imprimé les produits résultant du traitement d'impression. En plus de l'impression, le traitement peut inclure des finitions, comme le pliage, l'estampillage, la découpe ou l'assemblage, utilisant de la colle, de la reliure ou du fil de reliure. Les pro-

duits en papier imprimé comprennent notamment : les journaux, les documents publicitaires, les revues, les catalogues, les magazines, les livrets, les cahiers, les brochures, les blocs-notes, les feuilles volantes, les cartes de visites et les étiquettes.

## Plus respectueux de l'environnement et de la santé

Les produits écolabellisés sont plus respectueux de l'environnement et de la santé, ils garantissent :

- Une plus faible pollution de l'air et de l'eau durant la fabrication du papier et le processus d'impression,
- Une réduction des dommages environnementaux ou des risques liés à

l'utilisation de produits chimiques dangereux,

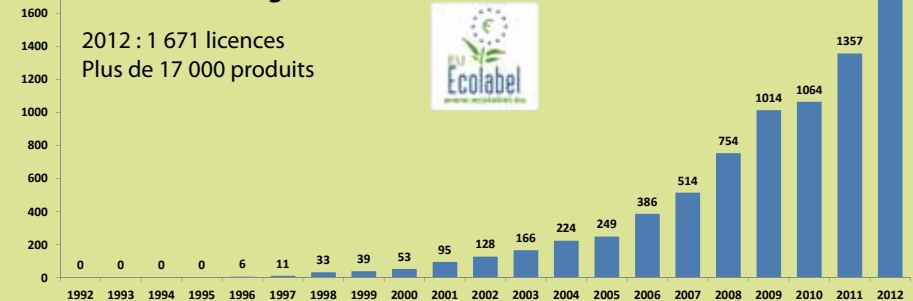
- Une meilleure "recyclabilité des produits"
- Une utilisation plus efficace de l'énergie

## Quelques chiffres

L'Écolabel européen a été créé en 1992, lorsque la Communauté européenne a décidé de développer dans toute l'Europe, un système volontaire d'étiquetage environnemental auquel les consommateurs puissent se fier. Depuis, le nombre de produits et services écolabellisés ne cesse d'augmenter. À la fin de l'année 2012, 1 671 licences ont été accordées et plus de 17 000 produits ont été écolabellisés en Europe. Une licence octroie le droit à une entreprise d'utiliser l'Écolabel européen pour un produit spécifique.

## Un nombre de licences et de produits écolabellisés en constante augmentation

2012 : 1 671 licences  
Plus de 17 000 produits



# Intégrer l'environnement, une stratégie payante

L'Écolabel européen offre de nombreux avantages :

## 1. Il indique votre engagement vis-à-vis de la qualité et de la performance environnementale de vos produits

L'Écolabel européen est le meilleur moyen d'informer vos clients de votre engagement vis-à-vis de l'environnement et des améliorations qualitatives de vos produits. Il s'agit d'un label européen officiel et reconnu, basé sur des critères environnementaux et de performance exigeants et fiables. Enfin, ce label garantit un haut niveau de performance environnementale grâce à une certification par tierce partie indépendante.

## 2. Il facilite votre mise en conformité avec des appels d'offres comprenant des critères environnementaux

De plus en plus d'organismes publics et d'entreprises privées ont entamé des démarches pour réduire leur impact environnemental et intègrent désormais des critères environnementaux dans leurs appels d'offres. La plupart d'entre elles reconnaissent l'Écolabel européen comme un gage de respect de ces critères. Par conséquent, au lieu de fournir des pièces justificatives pour démontrer la conformité du produit aux exigences environnementales dé-

crites dans les appels d'offres, les entreprises ayant des produits certifiés avec l'Écolabel européen peuvent simplement justifier de la conformité aux critères en montrant leur licence.

## 3. Il permet à vos clients de communiquer sur leur propre politique environnementale

Votre engagement répond aux attentes de vos clients. En effet, vos clients pourront mettre en avant leur politique environnementale en utilisant l'Écolabel européen sur les produits en papier imprimé qu'ils distribuent. L'Écolabel européen est ainsi un outil de communication pour vous et pour vos clients.

## 4. Il augmente votre efficacité environnementale tout en diminuant vos coûts

Réduire votre consommation d'eau ou votre dépendance vis-à-vis des ressources naturelles sont des moyens efficaces pour réduire vos coûts de production. Identifier ces postes de dépenses dans le cadre d'une démarche environnementale vous permet d'améliorer votre productivité.

## 5. Il renforce vos outils marketing

En tant que titulaire d'une licence Écolabel, vous disposez d'un accès privilégié à de nombreux outils marketing vous permettant de renforcer votre image : utilisation du logo officiel dans vos supports publicitaires, médias en ligne et événements promotionnels.

☞ Évaluez vos actions marketing : Évaluez vos actions de promotion de l'Écolabel européen en utilisant notre check-list, disponible en téléchargement sur [www.euecolabel.eu](http://www.euecolabel.eu).

☞ Enfin, l'usage de l'Écolabel est un moyen de différenciation pour votre entreprise sur le marché européen, car celui-ci est reconnu dans toute l'Union européenne.

# Comment obtenir l'Écolabel ?

## La procédure de candidature

Contactez tout d'abord l'Organisme Compétent de votre pays, c'est à dire l'organisme responsable de la gestion de l'Écolabel européen au niveau national dans chaque État Membre. L'Organisme Compétent peut vous fournir des informations sur la procédure de candidature. Il est notamment responsable du contrôle de conformité avant octroi de l'Écolabel au demandeur.

Le dossier de candidature, disponible sur le site internet de l'Écolabel européen, comprend un manuel de l'utilisateur, un formulaire de vérifications à effectuer avant de soumettre sa demande et des déclarations pré-remplies, créés pour assister le demandeur dans la procédure de candidature. Les candidats doivent fournir un dossier détaillé démontrant que les critères écologiques ont été remplis. Les documents de conformité peuvent être des rapports d'essai, des auto-déclarations, des déclarations provenant de tierces parties ou tout autre document pertinent. L'Organisme Compétent peut procéder à des vérifications supplémentaires des données soumises, ainsi qu'à un audit sur site. Si la candidature est conforme aux exigences de l'Écolabel européen et que les frais de dossier ont été réglés, le candidat se verra remettre l'Écolabel et aura le droit d'utiliser le logo à des fins marketing.

## Pour l'Organisme Compétent français, AFNOR Certification, voici en détail la démarche à suivre :

- 1 - Demande de certification**
  - Contactez AFNOR Certification, votre Organisme Compétent. Il analysera vos besoins, vous procurera le référentiel de certification et la tarification.
  - Pour obtenir la certification, vous devez fournir toutes les informations nécessaires et les résultats des tests demandés prouvant que votre produit est conforme aux critères écologiques et d'aptitude à l'usage.
- 2 - Évaluation de votre demande**
  - Votre demande est évaluée par AFNOR Certification, qui vérifie la conformité des critères écologiques et d'aptitude à l'usage exigés dans le référentiel de certification. L'entreprise fait l'objet d'un audit sur site afin de vérifier le système qualité mis en place et de valider vos différentes déclarations sur l'honneur.
- 3 - Attribution de l'écolabel**
  - Si votre produit répond aux critères, AFNOR Certification vous délivre le droit d'usage de l'Écolabel européen pour le produit concerné.
- 4 - Suivi périodique**
  - Afin de garantir au consommateur, ou à l'utilisateur de vos produits certifiés, la permanence de la conformité aux exigences de l'Écolabel européen, AFNOR Certification effectue un audit annuel sur site.
- 5 - Valorisation de vos efforts**
  - Une fois l'Écolabel décerné, AFNOR Certification tient à votre disposition des outils qui vous permettent de communiquer au mieux vers vos clients, votre personnel et la presse.

## Critères

Les critères visent notamment à promouvoir l'efficacité environnementale du recy-

clage et du désencrage pour les produits en papier imprimé, la réduction des émissions de COV, ainsi que la réduction ou la prévention des risques pour l'environnement et la santé humaine liés à l'utilisation de substances dangereuses. Les critères sont fixés à des niveaux qui favorisent l'attribution du label à des produits en papier imprimé ayant une faible incidence sur l'environnement.

## Tarifs

Les frais de dossier sont payés au moment du dépôt de candidature. Ces frais vont de 200 € à 1 200 €. Dans le cas d'une PME, ces frais ne peuvent excéder 600 €. Dans le cas d'une micro-entreprise, le montant maximum de ces frais est de 350 €. Les demandeurs qui sont enregistrés en vertu du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et/ou qui sont certifiés conformément à la norme ISO 14001 peuvent bénéficier d'une réduction de 20 % sur les frais de dossier. Chaque candidat doit payer une redevance annuelle d'un montant de 1 500 € au maximum pour l'utilisation du label. Dans le cas d'une PME, le montant annuel maximal est de 750 €. Dans le cas d'une micro-entreprise le montant annuel maximal est de 350 €. La période de cotisation démarre le jour de l'octroi de l'Écolabel. Aux frais de dossier et de redevance s'ajoutent les frais d'audit.



Usage limité de substances dangereuses



Meilleure recyclabilité des produits



Faible pollution de l'air



Faible pollution de l'eau



Efficacité énergétique



Formation des employés

